

1. Mettre en place un atelier vélos

1. Contexte et description

Il s'agit de faciliter l'accès au vélo pour tous, ce qui permet une autonomie de la personne dans le cadre de ses déplacements, qu'elle soit actrice de sa mobilité et cela à un moindre coût. Le vélo est également un mode de déplacement beaucoup plus rapide qu'à pied. Un tel atelier vise la réparation et l'entretien du vélo et peut également constituer pour les plus jeunes un premier contact, un lieu d'apprentissage en vue d'exercer la profession de vélociste et incitera peut-être ceux-ci à s'orienter vers une formation en gestion donnée par l'IFAPME ou le CEFA. L'activité, de par elle-même, procure un sentiment de satisfaction et de valorisation à l'issue de la réparation du vélo. Elle permet aussi de tisser des liens lors de l'échange des conseils pratiques, un transfert de savoir et de régler par soi-même les pépins techniques de base que l'on rencontre en roulant à vélo.

Cette action participative peut être considérée comme une bonne pratique car elle renforce la cohésion sociale et évite le gaspillage par la réutilisation et

la revalorisation de vélos. En parallèle à ces ateliers peuvent se tenir des formations à l'apprentissage du vélo, au code de la route, à la lecture des cartes routières, des ateliers de customisation des vélos. Toutes ces activités vont permettre de développer les compétences des apprenants qui s'inscrivent dans une démarche personnelle qualifiante. Au travers de la mise en place des ateliers vélos et des autres activités liées au vélo, c'est la santé même des citoyens qui s'en trouve améliorée. Cela favorise notamment la pratique du sport et le bien-être qui en découle.

2. Publics cibles

Les personnes précarisées et/ou éloignées des solutions de mobilité classiques, des habitants de quartiers de logements sociaux, les personnes en formation alpha, les stagiaires en insertion de la Régie des quartiers, des personnes handicapées... Toute personne n'ayant pas ou peu de pratique du vélo.



3. Parties prenantes

- Le Plan de cohésion sociale au travers de ses travailleurs sociaux.
- La Société de logement de service public par la mise à disposition d'un local.
- Différentes collectivités actives dans le secteur du vélo et/ou du handicap (par ex : L'asbl Pro-vélo, l'asbl GRACQ, l'asbl La Cordiante...) afin d'assurer les formations ou l'encadrement des apprenants.
- L'asbl Lire et Ecrire pour son soutien lors de l'apprentissage.
- La Région wallonne via le projet de commune pilote « Wallonie, ville cyclable ».
- Le Service d'Aide à la Jeunesse soit en tant qu'initiateur du projet ou en tant que partenaire.
- L'Intercommunale de gestion des déchets qui remet les vélos à disposition à la suite des collectes effectuées dans ses parcs à conteneurs mais aussi la Police et le service des Travaux.

4. Mise en œuvre

- Mise à disposition par la Société de logement de service public d'un local au sein d'un quartier de logements sociaux par le biais de la signature d'une convention de mise à disposition. Le local peut être également mis à disposition par un autre acteur local (commune, Maison de jeunes...).
- Désignation d'une personne chargée de la formation.
- Constitution d'un groupe d'apprenants (maximum 10 personnes).
- Etablissement d'un horaire d'activités régulier.
- Obtention d'un brevet par les participants à l'issue de la formation.
- Distribution de vélos aux participants ayant obtenu leur brevet.

5. Conditions de réussite

- Veiller à ce que le local soit bien situé, de préférence au sein d'un quartier de logements publics et qu'une quantité importante de vélos et d'outils puisse être stockée.
- Matériel adéquat et de bonne qualité mis à disposition et pièces de rechange de récupération à bas prix disponibles.
- Qualité pédagogique de l'encadrant.
- A l'atelier de réparation de vélos doit être idéalement adjoint un atelier de vente de vélos à prix démocratique et une formation à la conduite du vélo devrait être prévue.
- Communication sur l'atelier via Facebook, une brochure informative sur les activités du quartier, le bulletin communal.
- Présence pérenne des acteurs principaux basée sur une relation de confiance et de réciprocité.
- Bénéficier de fonds suffisants lors du lancement du projet (espace de stockage, espace d'atelier, achat d'outils, défraiement des bénévoles...).
- Renouveler les partenariats pour attirer les nouveaux apprentis.

6. Pratique exemplative

La Ville d'**Ottignies-Louvain-La Neuve** loue les anciens bureaux de l'Immobilière publique du Brabant wallon et le garage y attenant. Le bâtiment principal occupe le rôle de maison associative dans laquelle sont réunies plusieurs associations (Alpha, job coaching, EDD...) tandis que le garage et les caves servent à lancer un atelier de réparation de vélos. Cet atelier est actuellement pris en charge par l'asbl La Cordiante qui intègre à l'atelier des personnes porteuses d'un handicap. La Ville récupère des vélos, les répare et les revend à un prix démocratique situé entre 20 et 80 euros. Le Gracq propose aussi des ateliers de soutien à la réparation des vélos en vue de former ceux qui le souhaitent aux petites réparations auxquelles chaque cycliste doit pouvoir faire face.

